

élevées à \$15,993,752 (classes 5242 et 5266 de la statistique d'importation).

2. En 1961, les importations imposables de moteurs d'automobiles (y compris certaines de leurs pièces) en provenance des États-Unis ont atteint \$14,338,780. Le droit *ad valorem* s'est élevé à 24.7 p. 100 en moyenne à l'égard de ces importations.

VOIE NAVIGABLE DU RICHELIEU

Question n° 467—M. Morris:

Lors de l'étude des conséquences économiques de la voie navigable Richelieu-Champlain et de ses effets au Canada et aux États-Unis, le Bureau international établi par la Commission conjointe internationale se propose-t-il de laisser à d'autres l'occasion d'exprimer leurs opinions? Dans le cas de l'affirmative, ces avis seront-ils exposés au Bureau a) dans des audiences publiques, b) dans des audiences privées, c) par correspondance seulement?

Réponse du très hon. M. Diefenbaker:

Le président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale me communique ce qui suit:

La réponse à la question, telle qu'elle est formulée, est non. Toutefois, conformément à sa pratique habituelle, la Commission conjointe internationale tiendra elle-même des audiences publiques où tous les intéressés pourront exprimer leur opinion. On annoncera bien à l'avance la date et le lieu où les audiences se tiendront afin de donner amplement le temps à tous de préparer leurs mémoires.

La Commission se fera un plaisir de recevoir et d'étudier en tout temps les vues des intéressés. Au Canada, toute correspondance doit être adressée au Secrétaire de la section canadienne, Commission conjointe internationale, Ottawa.

*CHAUSSÉE ENTRE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 469—M. Rideout:

1. A quelle date le ministère des Travaux publics ou d'autres personnes ont-ils fait savoir au gouvernement que la construction d'une chaussée entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick était possible en ce qui concerne l'aspect financier et l'aspect technique du projet?

2. Les recommandations figuraient-elles dans un rapport écrit et, dans le cas de l'affirmative, qui a signé ce rapport?

3. Selon quelles conditions financières la *Northumberland Consultants Limited* a-t-elle été nommée en vue d'aider à la construction de la chaussée la plus économique?

4. Quel crédit du budget des dépenses révisé, 1962-1963, prévoit la rémunération de la *Northumberland Consultants Limited* pour l'aide fournie au ministère des Travaux publics dans l'élaboration des plans et la construction de la chaussée entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick?

M. McCleave:

1. Le 15 février 1962.

2. Oui—le ministre des Travaux publics.

[L'hon. M. Hees.]

3. Le détail des conditions financières fait maintenant l'objet de discussions avec les ingénieurs-conseils.

4. Ministère des Travaux publics, Services du génie (aménagement), crédit n° 167.

RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LES ÉTUDIANTS DES COURS D'ÉTÉ

Question n° 472—M. Brown:

Avant la présentation du budget annuel, le gouvernement songera-t-il à accorder aux étudiants qui fréquentent les universités durant l'été la même déduction d'impôt sur le revenu qu'aux étudiants réguliers?

Réponse de M. Graftyey:

Les décisions relatives aux modifications d'impôts sont communiquées dans le budget annuel.

*JURIDICTION SUR LES NAVIRES DES SERVICES DU CABOTAGE

Question n° 473—M. Barnett:

Le ministre des Transports fera-t-il connaître la décision qu'il a prise au sujet de la présentation d'une modification à la loi sur les transports afin de faire passer les services de navigation côtière en Colombie-Britannique sous l'autorité de la Commission des transports, comme suite à sa déclaration du 28 septembre 1962?

M. McBain: En réponse à une question qui figurait au *Feuilleton* le 28 septembre, 1962, il a été déclaré qu'on étudierait la proposition. Toute communication à ce sujet sera faite selon la façon traditionnelle.

TRAVAUX D'HIVER—ENLÈVEMENT DES PASSAGES À NIVEAU

Question n° 486—M. Latulippe:

La politique du gouvernement relative aux travaux d'hiver comprend-elle l'enlèvement des passages à niveau? Dans le cas de l'affirmative, les sociétés de chemin de fer ont-elles conclu quelque entente relativement au paiement du matériel et de l'outillage utilisés pour l'enlèvement des passages à niveau en vertu du programme des travaux d'hiver?

Réponse de M. Hales:

Non.

LE CANADA ET L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Question n° 488—M. Kelly:

Le gouvernement a-t-il étudié l'opportunité de faire entrer le Canada dans l'Organisation des États américains depuis le 17 mai 1961?

Réponse du très hon. M. Diefenbaker:

Oui. La question de l'entrée du Canada dans l'Organisation des États américains a fait et fait encore l'objet d'une étude continuelle, mais aucune décision définitive n'a été prise.